

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2024-AG-006

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE POUR RACCORDEMENT TELECOM 110 AVENUE DE VERDUN

Le Maire d'ÉGLY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le Code de la Route et notamment les articles L 411-1 et R 417-10,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal et notamment l'article R 610-5

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

CONSIDÉRANT que des travaux de raccordement télécom sur trottoir pour l'opération PICHET doivent être réalisés 110 avenue de Verdun, à compter du **lundi 29 janvier 2024**, par la Société EGA-TP sise rue de la Prairie à SAULX-LES-CHARTREUX (91160),

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu d'autoriser la voirie pour raccordement télécom au 110 avenue de Verdun,

ARRÊTE :

ARTICLE 1° - Autorise la voirie, à compter du **lundi 29 janvier 2024** et jusqu'à la fin des travaux, au 110 avenue de Verdun.

ARTICLE 2° - Le bénéficiaire est en charge de se conformer aux dispositions et contraintes faites aux entreprises.

ARTICLE 3° - Les panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par l'Entreprise chargée desdits travaux.

ARTICLE 4° - Les véhicules en infraction sur la zone du chantier seront immobilisés et mis à la fourrière. Les frais liés à l'enlèvement des véhicules seront intégralement à la charge du propriétaire.

ARTICLE 5° - Monsieur le Maire d'Égly et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly
- Monsieur le Directeur de la Société EGA-TP sise rue de la Prairie à SAULX-LES-CHARTREUX (91160)

Certifié exécutoire compte tenu
de la Publication le 24 janvier 2024

Fait à Égly, 24 janvier 2024

Le Maire d'Égly
Édouard MATT



Le Maire d'Égly
Édouard MATT

